



TEMPS DE TRAVAIL DES AGENTS COLLECTE ET NETTOIEMENT

PROPOSITION DE L'ADMINISTRATION

CT	Temps de travail supplémentaires par jour		Jours compensateurs de repos supprimés	
CT1	+	2h12mn	-	28 jours
CT2	+	1h32mn	-	7 jours
CT3	+	0h18mn	-	15 jours
CT4	+	2h12mn	-	10 jours
CT5	+	2h12mn	-	7 jours
CT6	+	0h48mn	-	12 jours

Temps de travail annuel 1530 heures sur 228 jours et 25 jours de congès par an

PROPOSITION DE LA CGT DEPUIS LE MOIS DE JUIN

Temps de travail annuel 1286 heures ce qui permet, en fonction du temps journalier, d'aller jusqu'à 30 jours de repos en complément des 25 jours de congés annuels

Augmentation de la rémunération en lien avec la pénibilité

Politique de reclassement dès l'embauche

Suivi médical renforcé et dédié à ces agents

Nous ne réclamons pas un maintien des acquis, mais bien une amélioration des conditions de travail pour l'ensemble de ces agents quelque soit leur conseil de territoire.

Notre métropole est la plus étendue de France, 3200 km² de superficie, avec une ville centre très dense en circulation et en population, nous avons toutes les raisons de justifier cette demande de dérogation au temps de travail !